



Imitation signature pour des credits

Par **did78**, le **22/01/2010** à **19:11**

Bonjour,rnrnMa femme (en séparation de bien) à contracté en imitant ma signature pour 180.000€ de credit à la consommation.rnJe vais l'attaquer en justice, mais c'est la mere de mes enfant. Je sais que les textes disent quelquechose comme 3 ans et/ou 350000€ mais qu'en est-il exactement en pratique.rnDe plus si elle se met en surendettement, vue qu'evidemment elle ne peut payer, à quel genre de décision doit-elle s'attendre.rnrnMerci de votre aide